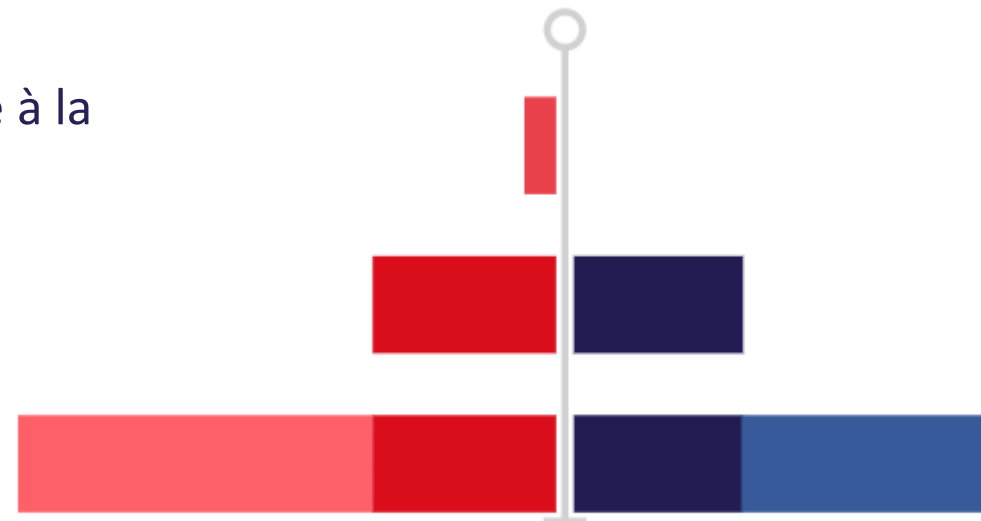


DYNAM

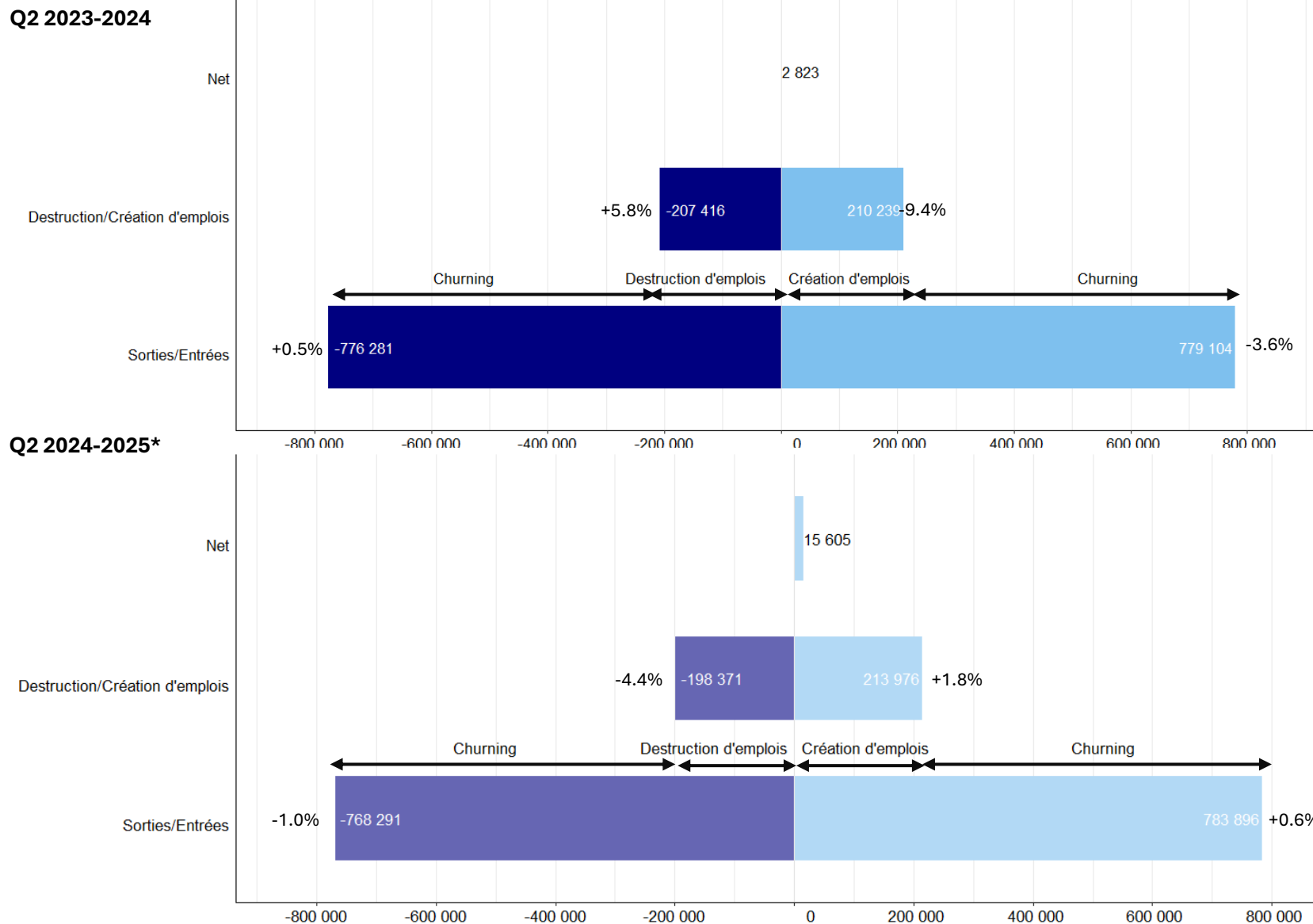
Release Q2 2024-2025

Légère croissance nette de l'emploi au Q2 2024-2025, liée à la diminution de la destruction d'emplois et des sorties.



Pour plus d'informations, veuillez consulter www.dynamstat.be

Redressement prudent du marché du travail au Q2 2024-2025 : recul des destructions d'emplois, baisse des sorties et légère augmentation de la création d'emplois et des entrées.



Au cours de la période Q2 2023-2024, l'évolution nette est quasiment à l'arrêt, avec seulement 2 823 emplois supplémentaires. Cette faible évolution nette s'explique par la poursuite de la baisse des embauches (-3,6 %) — amorcée dès le Q2 2021-2022 — ainsi que par une stabilisation des sorties (+0,5 %). La création d'emplois a enregistré une forte diminution (-9,4 %), tandis que la destruction d'emplois a augmenté (+5,8 %).

Après la quasi-stagnation de l'évolution nette au Q2 2023-2024, une reprise s'observe au Q2 2024-2025. Au cours de cette période, 15 605 emplois supplémentaires ont été créés. Cette évolution s'explique principalement par une diminution de la destruction d'emplois (-4,4 %) et par une baisse des sorties (-1,0 %). Par ailleurs, la création d'emplois et les entrées enregistrent une hausse, bien que ces augmentations restent relativement limitées (respectivement +1,8 % et +0,6 %). La question reste de savoir dans quelle mesure cette évolution constitue un mouvement temporaire ou une interruption de la tendance à la baisse observée au Q2 2022-2023 et au Q2 2023-2024, lorsque tant les entrées que la croissance nette de l'emploi ont ralenti après leur pic atteint au Q2 2020-2021 et au Q2 2021-2022. Les estimations rapides les plus récentes de l'ONSS indiquent plutôt une stabilisation du nombre net d'emplois créés qu'un véritable renversement de tendance.

Source: Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

*Ce sont des chiffres provisoires auxquels une correction pour les sortants doit encore être appliquée.

La diminution de la destruction d'emplois soutient la légère hausse de la croissance nette de l'emploi

Taux de création d'emplois:

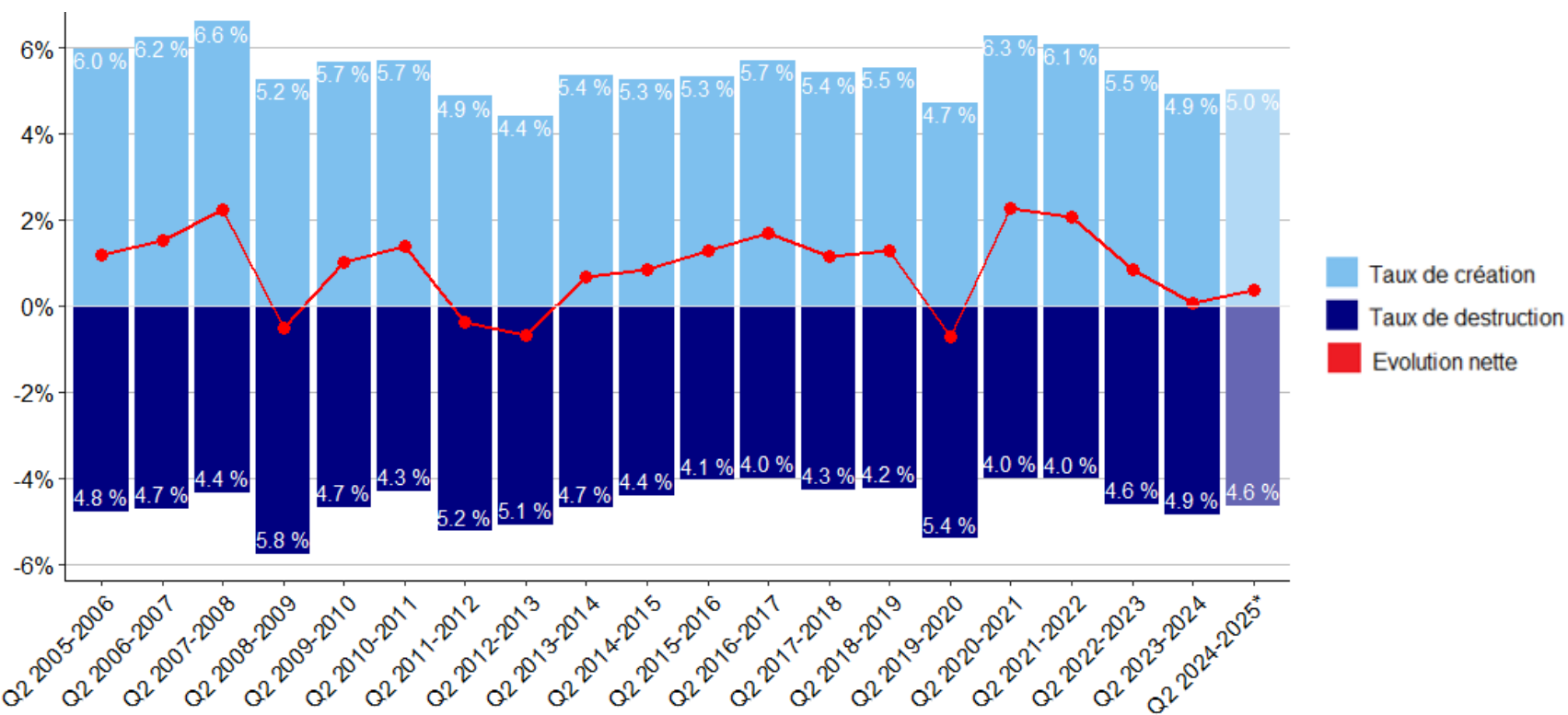
Le nombre de nouveaux emplois créés dans des entreprises en expansion et les entreprises débutantes, par 100 emplois existants

Taux de destruction d'emplois:

Le nombre d'emplois détruits dans des entreprises en contraction et les entreprises sortants, par 100 emplois existants

Au Q2 2020-2021, la reprise post-pandémie de COVID-19 a été particulièrement forte, avec un taux de création d'emplois très élevé de 6,3 %. Par la suite, cette dynamique s'est progressivement essouffée : la création d'emplois a reculé d'une année sur l'autre, tandis que la destruction d'emplois a augmenté. Cette tendance s'est poursuivie au Q2 2023-2024, où la création d'emplois est tombée à 4,9 %, un niveau comparable à celui observé lors des périodes de crise : 4,7 % au début de la pandémie de COVID-19, 4,9 % en Q2 2012-2013 pendant la crise financière et 5,2 % en Q2 2008-2009 lors de la crise économique. La destruction d'emplois s'établissait également à 4,9 %. La croissance nette de l'emploi continue donc de diminuer, mais reste toutefois positive.

Au Q2 2024-2025, la destruction d'emplois diminue pour la première fois en trois ans, atteignant 4,6 %. La création d'emplois connaît une légère progression, passant de 4,9 % à 5,0 %. Cette baisse de la destruction d'emplois, combinée à cette légère hausse de la création, entraîne une augmentation de l'évolution nette de l'emploi. Comme mentionné dans la diapositive précédente, la question se pose de savoir si cette augmentation de l'évolution nette est ponctuelle ou si la forte tendance à la baisse observée au cours des deux dernières années connaît un retournement.



Légère hausse des entrées, baisse modérée des sorties au Q2 2024-2025

Taux d'entrées/de sorties:
nombre de personnes entrantes ou sortantes d'une
entreprise pour 100 emplois



La forte reprise après la pandémie de coronavirus au Q2 2020-2021 a été portée par un taux d'entrées très élevé (19,9 %). Au cours des deux années suivantes, ce taux d'entrées a diminué, pour atteindre 18,2 % au Q2 2023-2024.

Dans la période la plus récente, le taux d'entrées augmente très légèrement, pour atteindre 18,3 %. Le taux de sorties diminue quant à lui de 18,2 % à 18,0 %. Il reste néanmoins à un niveau élevé par rapport à la période précédant la pandémie.

La tendance à la baisse des entrées et l'augmentation/stabilisation des sorties observées au cours des années précédentes (Q2 2021-2022, Q2 2022-2023, Q2 2023-2024) semblent dès lors légèrement s'inverser au Q2 2024-2025. Comme mentionné précédemment, les données futures devront toutefois confirmer s'il s'agit réellement d'un retournement de tendance ou plutôt d'une stabilisation.

Source: Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

*Ce sont des chiffres provisoires auxquels une correction pour les sortants doit encore être appliquée.

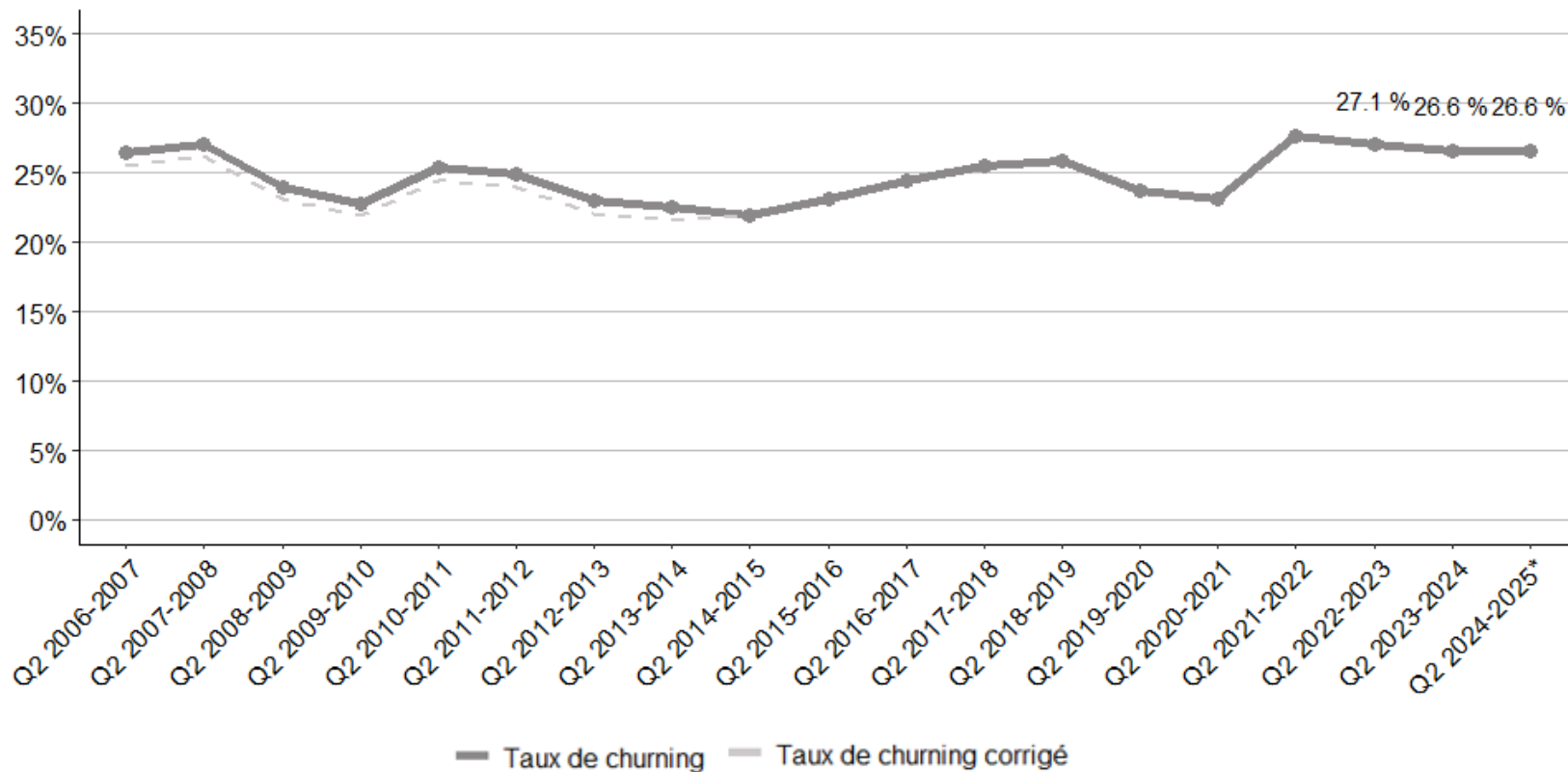
Le churning (la rotation des emplois au sein de l'offre d'emploi existante) reste élevé

La dynamique des entrées et sorties peut être décomposée en deux composantes:

1. La dynamique des travailleurs liée à la croissance ou à la contraction des entreprises.

2. La dynamique des travailleurs liée à la rotation des emplois au sein de l'offre d'emploi existante. Un taux de churning élevé indique généralement plus de confiance et de mobilité sur le marché du travail, et peut être aussi une indication de précarité.

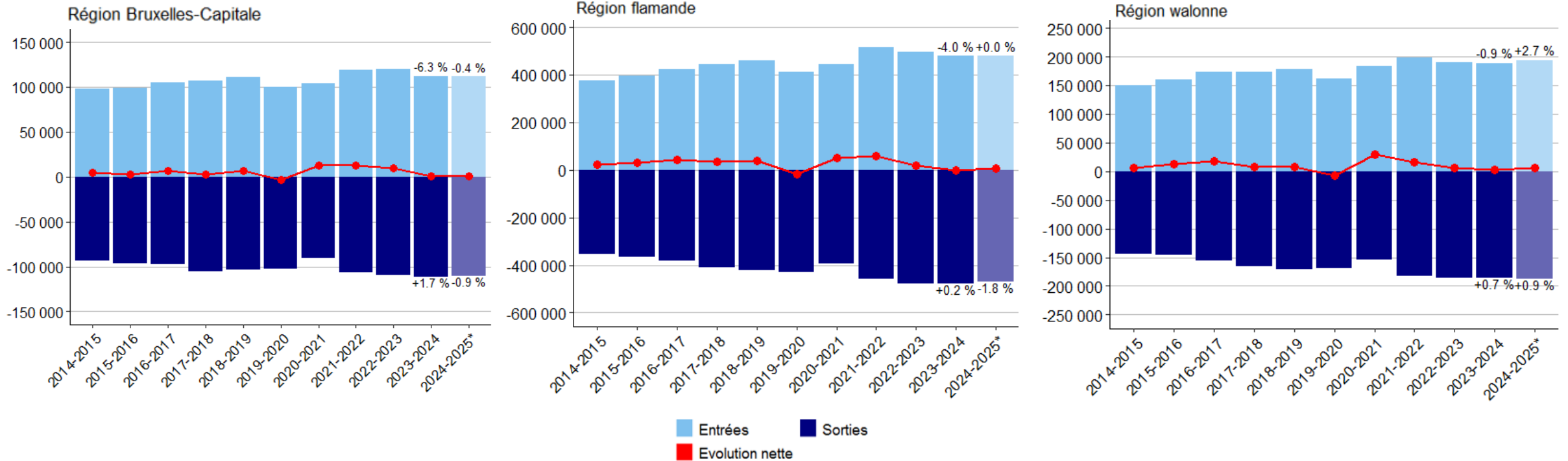
Le nombre de travailleurs passant d'un emploi à un autre (au sein de l'offre d'emploi existante) a atteint un sommet au Q2 2021-2022. Le taux de churning était alors de 27,7 %. Cette rotation des emplois (ou taux de churning) a légèrement diminué au cours des deux périodes suivantes, mais est restée très élevée, supérieure aux niveaux pré-pandémie. Au Q2 2024-2025, le taux de churning s'établit à 26,6 %, soit également un niveau élevé.



Source: Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

*Ce sont des chiffres provisoires auxquels une correction pour les sortants doit encore être appliquée.

Flandre et Bruxelles : croissance nette de l'emploi grâce à la baisse des sorties — Wallonie : grâce à la hausse des entrées



Dans les trois régions, on observe un ralentissement du marché du travail au cours des périodes Q2 2021-2022, Q2 2022-2023 et Q2 2023-2024. L'évolution nette s'est quasiment stabilisée. Au Q2 2024-2025, on constate une augmentation de l'évolution dans nette les trois régions. Chaque région présente par ailleurs une dynamique sous-jacente spécifique.

- La hausse la plus marquée de l'évolution nette se produit en Région flamande. Au Q2 2023-2024, le nombre de nouveaux emplois était quasiment nul. Au Q2 2024-2025, il augmente à près de 9 000 emplois supplémentaires, grâce à la stabilisation des entrées et à la diminution des sorties (-1,8%).
- En Région de Bruxelles-Capitale, l'évolution nette connaît également une progression, due à une légère diminution des sorties (-0,9%). Les entrées y connaissent encore un léger recul (-0,4%) mais de moindre ampleur que les sorties.
- En Région wallonne, l'augmentation de l'évolution nette résulte principalement de la hausse des entrées (+2,7%). Les sorties y augmentent légèrement (+0,9%).

La dynamique sectorielle pour la Belgique : nouvelle classification NACE-BEL 2025

Dans le graphique de la diapositive suivante, nous examinons la dynamique sectorielle pour la Belgique en utilisant la nouvelle classification NACE-BEL 2025. Auparavant, on utilisait toujours l'ancienne nomenclature NACE-BEL 2008. La nouvelle nomenclature est mieux adaptée à la réalité économique actuelle. Les changements les plus importants dans les codes NACE concernent les secteurs de la construction, commerce, TIC, des professions libérales et scientifiques, ainsi que des services administratifs, de soutien et des autres services. La version définitive de NACE-BEL 2025 et le tableau de conversion 2008-2025 correspondant sont disponibles sur le site de Statbel.

Deux exemples :

- Dans la NACE-BEL 2008, les entreprises de titres-services figuraient sous le code 81.210 – Nettoyage général des bâtiments. Selon la classification 2025, ces activités appartiennent au code 96.910, c'est-à-dire services personnels et domestiques.
- Dans la nouvelle classification NACE-BEL 2025, le secteur des TIC a également été subdivisé de sorte qu'un secteur supplémentaire figure désormais dans la liste, à savoir les activités d'édition, de radiodiffusion et de production et distribution de contenu (NACE-code J). Dans la NACE-BEL 2008, ce secteur appartenait au secteur des TIC (secteur K).

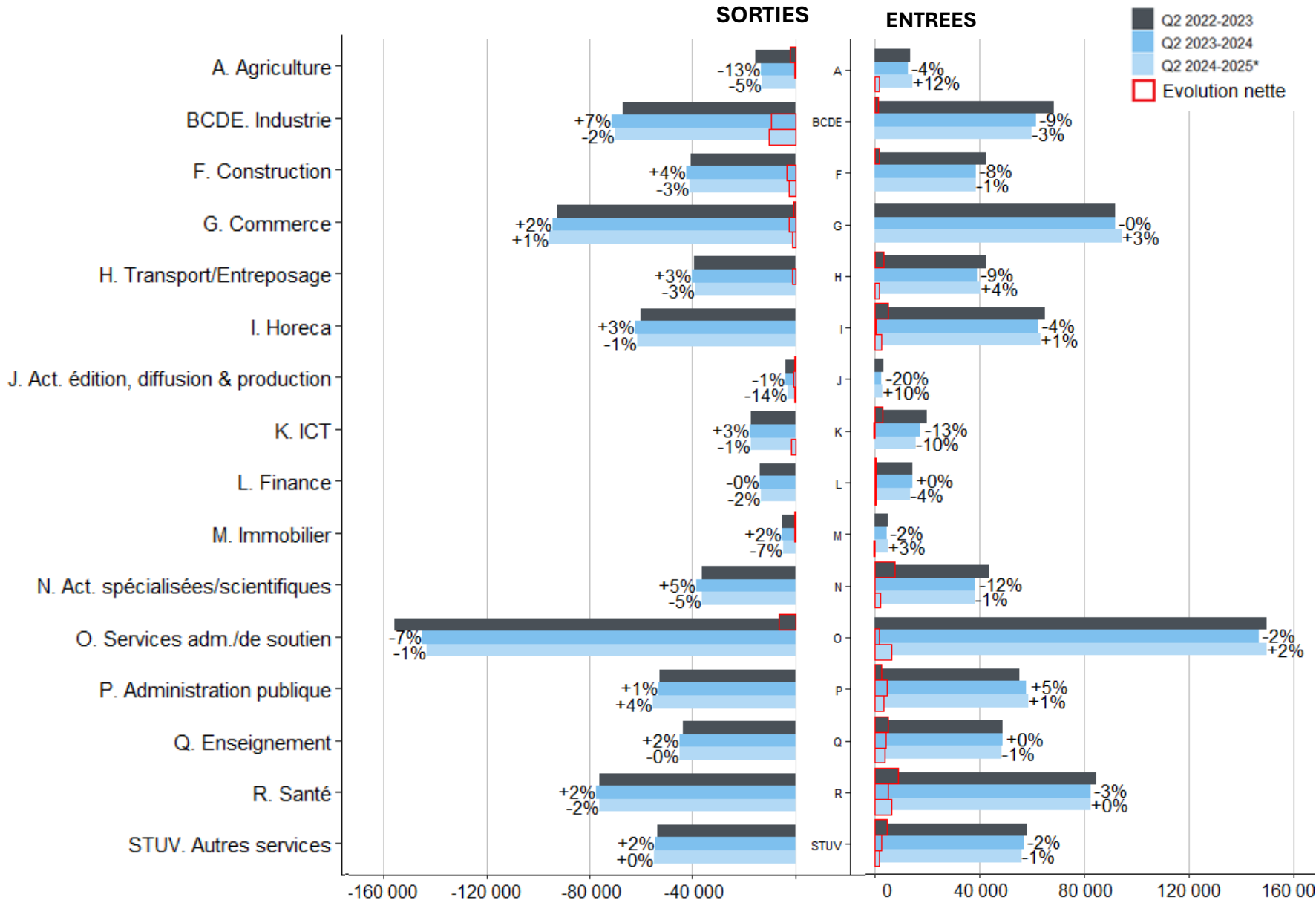
Dans cette publication Dynam-Reg, nous comparons la dynamique des entrées et des sorties par secteur au Q2 2024-2025 avec celle observée au Q2 2022-2023 et au Q2 2023-2024. Afin de permettre les comparaisons entre ces années, la nouvelle classification NACE-BEL 2025 a également été appliquée aux données du Q2 2023-2024 et du Q2 2022-2023. Cette opération a été réalisée au niveau de l'employeur (numéro d'entreprise de la BCE).

Le jeu de données du Q2 2024-2025 a été couplé à celui du Q2 2023-2024 sur la base du numéro d'entreprise. Le jeu de données du Q2 2024-2025 contient, pour chaque employeur, le code NACE-BEL 2025, tandis que celui du Q2 2023-2024 contient le code NACE-BEL 2008. Sur la base de ce couplage, une liste reprenant pour chaque employeur (numéro d'entreprise) le code NACE-BEL 2008 et le code NACE-BEL 2025 a été établie. Dans ce cadre, les éléments suivants ont été observés :

- Les organisations ayant cessé leurs activités au Q2 2023-2024 ne se retrouvent pas dans le jeu de données du Q2 2024-2025. Par conséquent, aucun code NACE selon la classification NACE-BEL 2025 n'est disponible pour ces organisations. Sur la base des entreprises pour lesquelles un code NACE a été retrouvé à la fois dans la classification NACE-BEL 2008 et dans la classification NACE-BEL 2025 (c'est-à-dire les organisations n'ayant pas cessé leurs activités), une table de correspondance reprenant l'ancien et le nouveau code a été créée. Cette table de correspondance a ensuite été utilisée pour les organisations ayant cessé leurs activités. Pour certains anciens codes NACE, il existait toutefois plus d'un code NACE-BEL 2025 possible. Dans ce cas, la combinaison la plus fréquemment observée a été retenue.
- Nous avons également constaté que certaines organisations ont par exemple fusionné ou ont été reprises au Q2 2023-2024, de sorte que certains numéros d'entreprise n'apparaissent plus dans le jeu de données du Q2 2024-2025. Ces organisations se voient attribuer, pour le Q2 2023-2024, le code NACE-BEL 2025 de l'entreprise issue de la fusion. Il est donc possible que ce code sectoriel diffère de celui de l'organisation initiale, avant la fusion.
- Enfin, certaines organisations ont changé de numéro d'entreprise, ce qui a empêché l'établissement du lien entre les deux jeux de données. Ces cas ont été corrigés manuellement.

Pour la période Q2 2022-2023, la même méthode a été appliquée. Le jeu de données du Q2 2022-2023 a été relié, sur la base du numéro d'entreprise, à celui du Q2 2023-2024, dans lequel le code NACE-BEL 2025 est présent.

L'évolution nette reste encore négative dans l'industrie, la construction et le commerce au Q4 2024-2025



Dans de nombreux secteurs, les entrées suivent la tendance globale, avec une (légère) baisse du nombre des entrées au Q2 2023-2024, suivie d'une évolution stable ou d'une légère hausse au Q2 2024-2025. Dans certains secteurs, les entrées continuent toutefois de diminuer (légèrement) au Q2 2024-2025, notamment dans le secteur financier (-4 %), les TIC (-10 %), la finance (-4 %), l'industrie (-3 %), les professions libérales et administratives (-1 %), la construction (-1 %), l'enseignement (-1 %) et les autres secteurs de services (-1 %).

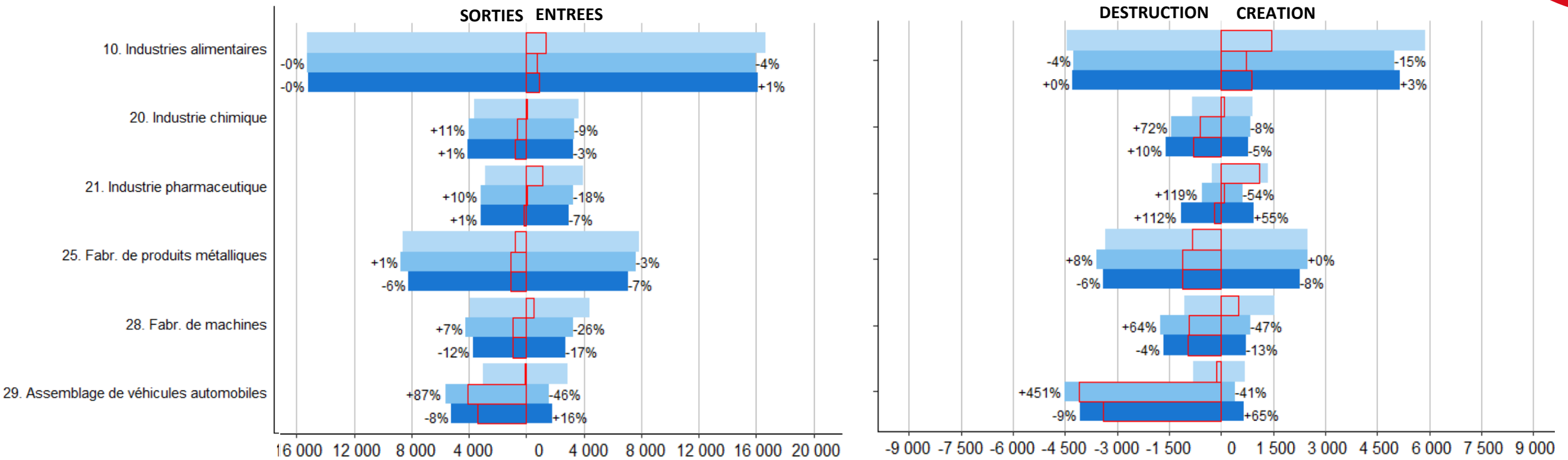
En ce qui concerne les sorties, nous n'observons pas non plus de fortes fluctuations dans la plupart des secteurs, avec une légère augmentation au Q2 2023-2024, suivie d'une légère baisse au Q2 2024-2025.

Ce n'est que dans le secteur des activités d'édition et de diffusion (J) que nous observons une forte diminution de 14 % au Q2 2024-2025. Dans le secteur immobilier, les sorties diminuent également plus fortement, de 7 %. L'augmentation globale de la croissance nette de l'emploi au Q2 2024-2025 se retrouve dans les secteurs publics, tandis que la plupart des secteurs du privé, notamment l'industrie, la construction et le commerce, voient le nombre d'emplois diminuer. Cette tendance avait également été observée au Q2 2023-2024.

Source: Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

*Ce sont des chiffres provisoires auxquels une correction pour les sortants doit encore être appliquée.

La contraction du secteur industriel est principalement portée par l'assemblage automobile



Source: Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

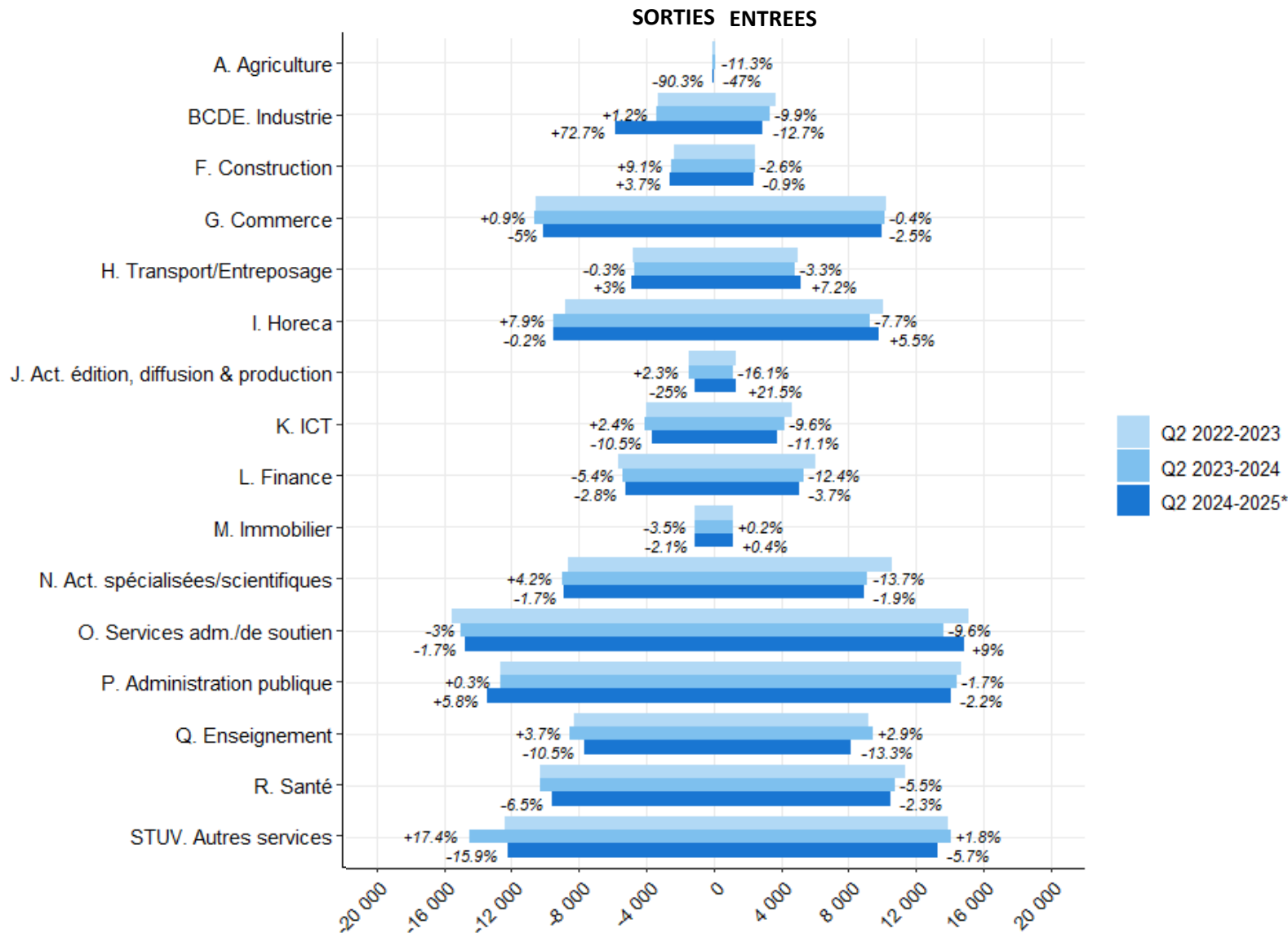
*Ce sont des chiffres provisoires auxquels une correction pour les sortants doit encore être appliquée.

Nous nous penchons ensuite sur plusieurs sous-secteurs industriels. L'évolution nette négative de l'industrie au Q2 2023-2024 et au Q2 2024-2025 apparaît clairement comme étant portée par la chimie, la métallurgie, la construction de machines et l'assemblage automobile. Dans tous ces secteurs, les créations d'emplois et les entrées ont diminué, tandis que les sorties et les destructions d'emplois ont augmenté.

Le secteur le plus marquant est celui de l'assemblage automobile. Au Q2 2023-2024, ce secteur a perdu 4 093 emplois, auxquels s'ajoutent encore 3 412 pertes au Q2 2024-2025. Au Q2 2023-2024, cette forte contraction du secteur s'explique notamment par la faillite de Van Hool, qui a entraîné la perte de 2 487 emplois. Au Q2 2024-2025, l'importante destruction d'emplois est principalement due à la fermeture d'Audi Bruxelles, avec 2 684 emplois perdus. Ces fermetures ont en outre entraîné des pertes d'emplois chez les fournisseurs, ce qui peut également expliquer cette augmentation de la destruction d'emplois et des sorties.

Nous notons par ailleurs que la création d'emplois dans l'assemblage automobile augmente de 65 % au Q2 2024-2025. Cette évolution peut également être liée aux faillites de Van Hool et d'Audi Bruxelles, en raison de la relance des activités par les repreneurs.

Dynamique sectorielle dans la Région Bruxelles-Capitale



Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les entrées globales ont enregistré une baisse de **-6,3 %** au Q2 2022-2023, suivie d'une évolution stable (**-0,4 %**) au Q2 2024-2025. Cette tendance globale se retrouve également dans la plupart des secteurs.

Au Q2 2024-2025, certaines différences sectorielles apparaissent toutefois : les entrées continuent de diminuer dans l'industrie (**-12,7 %**), dans les ICT (**-11,1 %**) et dans l'enseignement (**-13,3 %**). À l'inverse, les entrées augmentent dans l'horeca (**+5,5 %**), dans le secteur de l'édition et des activités de diffusion (**+21,5 %**) ainsi que dans les services administratifs et de soutien (**+9,0 %**).

Nous examinons ensuite les **sorties**. À l'échelle globale, aucune variation majeure n'a été observée au Q2 2022-2023 ni au Q2 2024-2025. Au niveau sectoriel, **certaines secteurs enregistrent une très forte hausse du nombre de sorties au Q2 2024-2025**. Dans l'industrie, les sorties ont augmenté de **72,7 %**, principalement en raison de la fermeture d'Audi Brussels. L'évolution nette y est fortement négative, avec **2 275 emplois en moins**. Une hausse des sorties est également observée dans l'administration publique et la défense (**+5,8 %**).

Dans d'autres secteurs, en revanche, les sorties diminuent : c'est le cas du secteur de l'édition et des activités de diffusion (**-25 %**), des TIC (**-10,5 %**), de l'enseignement (**-10,5 %**), de la santé (**-6,5 %**) et des autres services (**-15,9 %**).

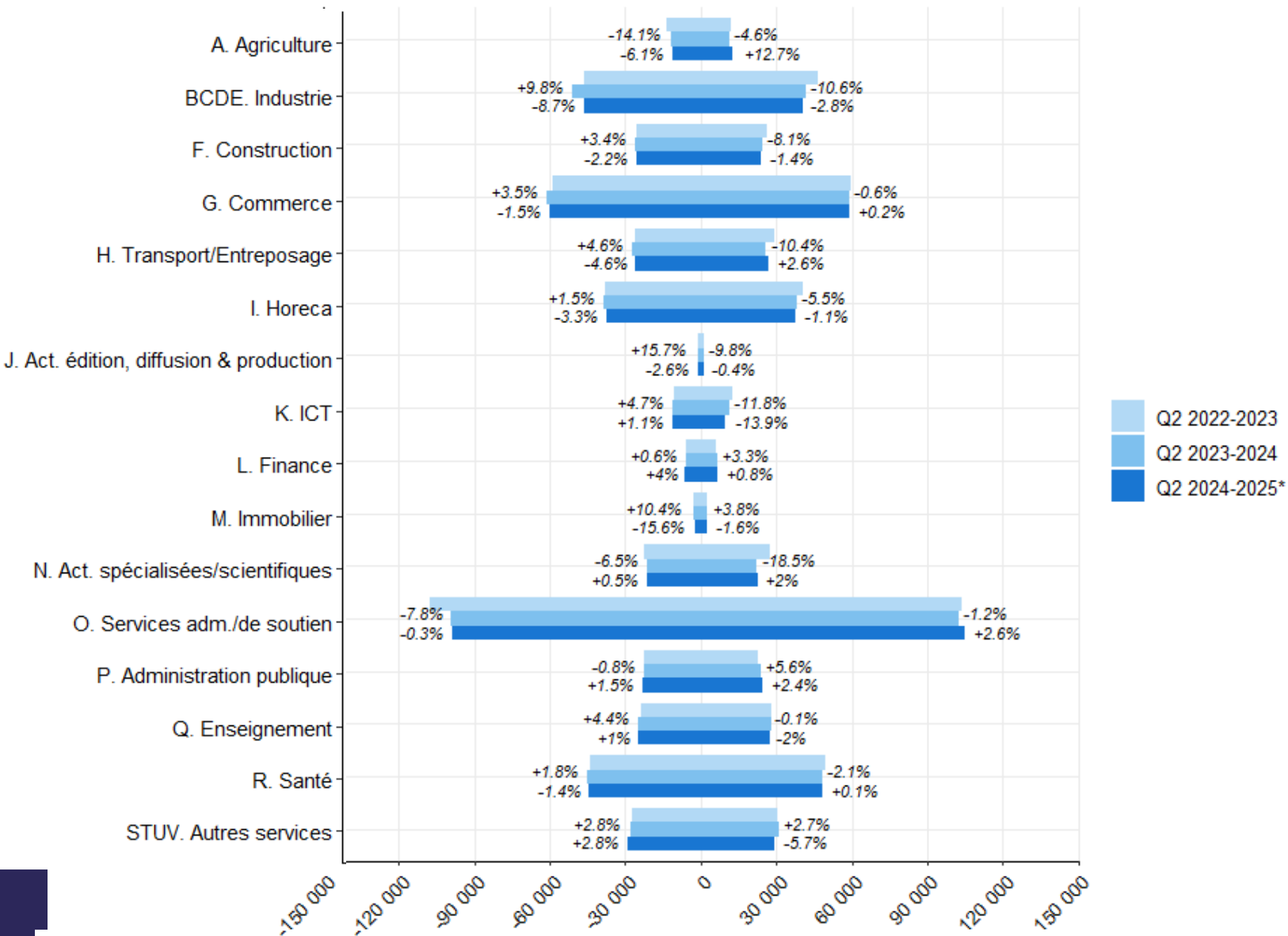
Source: Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

*Ces chiffres sont une estimation basée sur une méthode simplifiée et une extrapolation pour les régions, en fonction de la répartition sectorielle de l'emploi total dans la période précédente.

À partir du Q2 2024-2025, la nomenclature NACE-BEL 2025 est mise en œuvre. Afin de permettre les comparaisons entre les périodes, la nouvelle classification sectorielle a également été appliquée au Q2 2023-2024 et au Q2 2022-2023.

Dynamique sectorielle dans la Région flamande

SORTIES ENTREES



Dans de nombreux secteurs, les entrées suivent la tendance globale, avec une (légère) baisse du nombre d'embauches au Q2 2023-2024, suivie d'une évolution stable ou d'une légère augmentation au Q2 2024-2025. Dans certains secteurs, les embauches continuent toutefois de diminuer (légèrement) au Q2 2024-2025, notamment dans le secteur financier (-4 %), les ICT (-10 %), la finance (-4 %), l'industrie (-3 %), les professions libérales et administratives (-1 %), la construction (-1 %), l'enseignement (-1 %) et les autres secteurs de services (-1 %).

En ce qui concerne les sorties, nous n'observons pas non plus de chocs majeurs dans la plupart des secteurs. Dans certains secteurs, le nombre de sorties a augmenté au Q2 2023-2024 avant de (légèrement) diminuer au Q2 2024-2025 (l'industrie, le commerce de détail, le transport et l'entrepôt, l'horeca, les activités d'édition et de radiodiffusion, le secteur immobilier et le secteur de la santé). En revanche, dans les ICT, la finance, les professions libérales et scientifiques, l'enseignement et les autres secteurs de services, les sorties continuent d'augmenter légèrement au Q2 2024-2025.

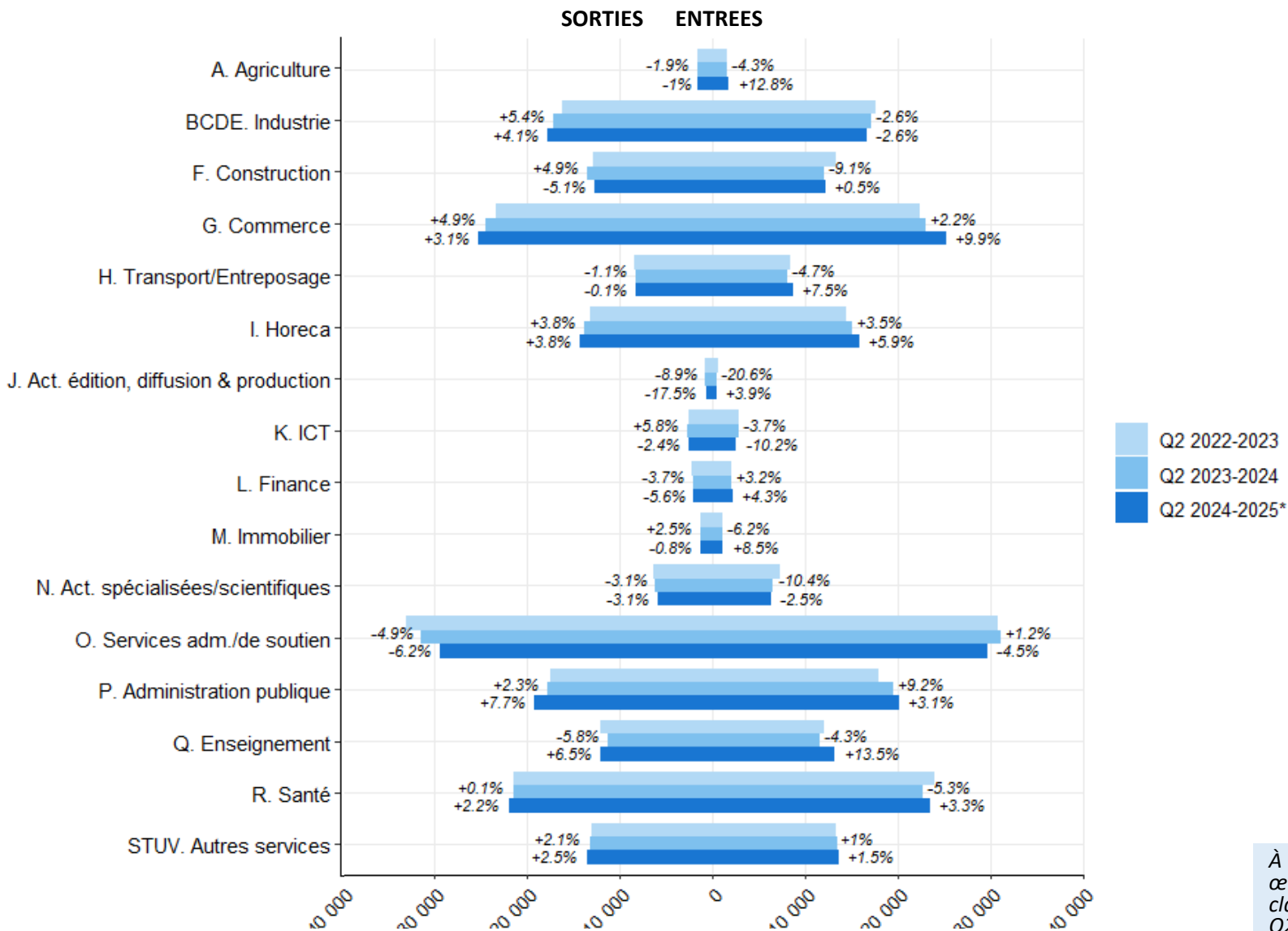
Contrairement à Bruxelles, nous n'observons pas de forte augmentation des sorties dans l'industrie au Q2 2024-2025. En Flandre, les sorties dans l'industrie ont augmenté au Q2 2023-2024 (+9,8 %) (notamment en

Source: Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

*Ces chiffres sont une estimation basée sur une méthode simplifiée et une extrapolation pour les régions, en fonction de la répartition sectorielle de l'emploi total dans la période précédente.

À partir du Q2 2024-2025, la nomenclature NACE-BEL 2025 est mise en œuvre. Afin de permettre les comparaisons entre les périodes, la nouvelle classification sectorielle a également été appliquée au Q2 2023-2024 et au Q2 2022-2023.

Dynamique sectorielle dans la Région wallonne



Dans la Région wallonne, l'évolution des entrées varie fortement selon les secteurs. Dans la construction, les entrées diminuent de -9,1 % au Q2 2023-2024, avant de se stabiliser par la suite. Dans le commerce de détail, les entrées continuent au contraire d'augmenter, y compris au Q2 2024-2025 (+9,9 %). Le secteur de l'horeca connaît également une hausse des entrées au Q2 2023-2024 et au Q2 2024-2025 (+3,5 % et +5,9 % respectivement). À l'inverse, dans les professions libérales, scientifiques et techniques, nous observons une baisse de -10,4 % et -2,5 % aux mêmes périodes.

Les sorties évoluent globalement de manière assez stable. Cela masque toutefois plusieurs différences sectorielles. Dans le commerce, par exemple, le nombre de sorties augmente légèrement chaque année (+4,9 % au Q2 2023-2024 et +3,1 % au Q2 2024-2025). Une évolution similaire est observée dans l'industrie, l'horeca, l'administration publique et la défense, le secteur de la santé et les autres services. Dans d'autres secteurs, au contraire, le nombre de sorties diminue par rapport aux années précédentes. Ainsi, dans les services administratifs et de soutien, les sorties reculent de -4,9 % au Q2 2023-2024 et de -6,2 % au Q2 2024-2025.

À partir du Q2 2024-2025, la nomenclature NACE-BEL 2025 est mise en œuvre. Afin de permettre les comparaisons entre les périodes, la nouvelle classification sectorielle a également été appliquée au Q2 2023-2024 et au Q2 2022-2023.

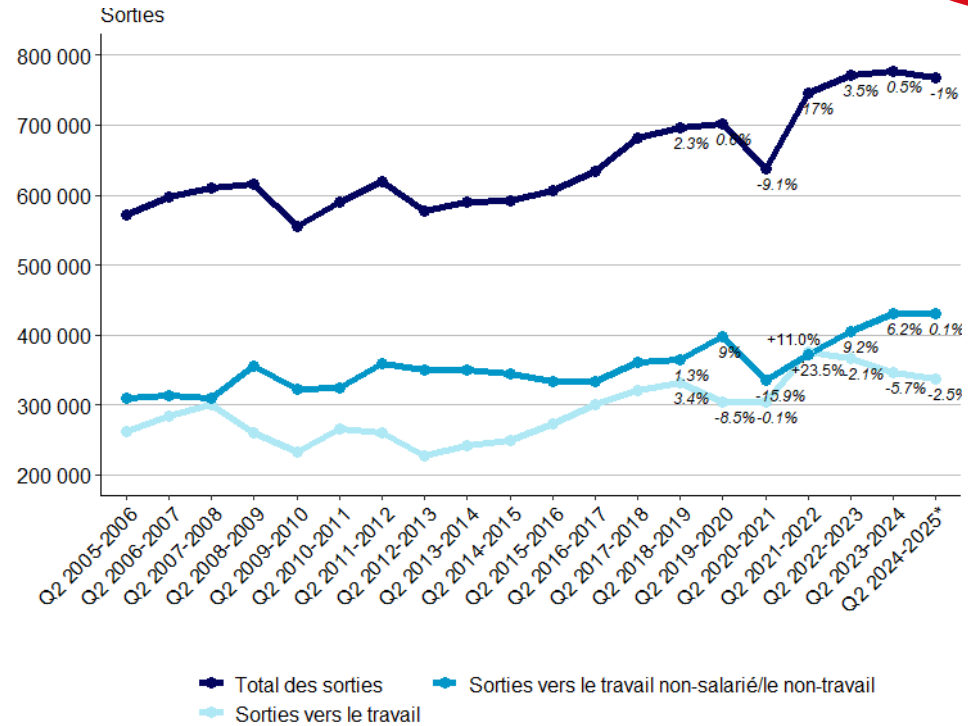
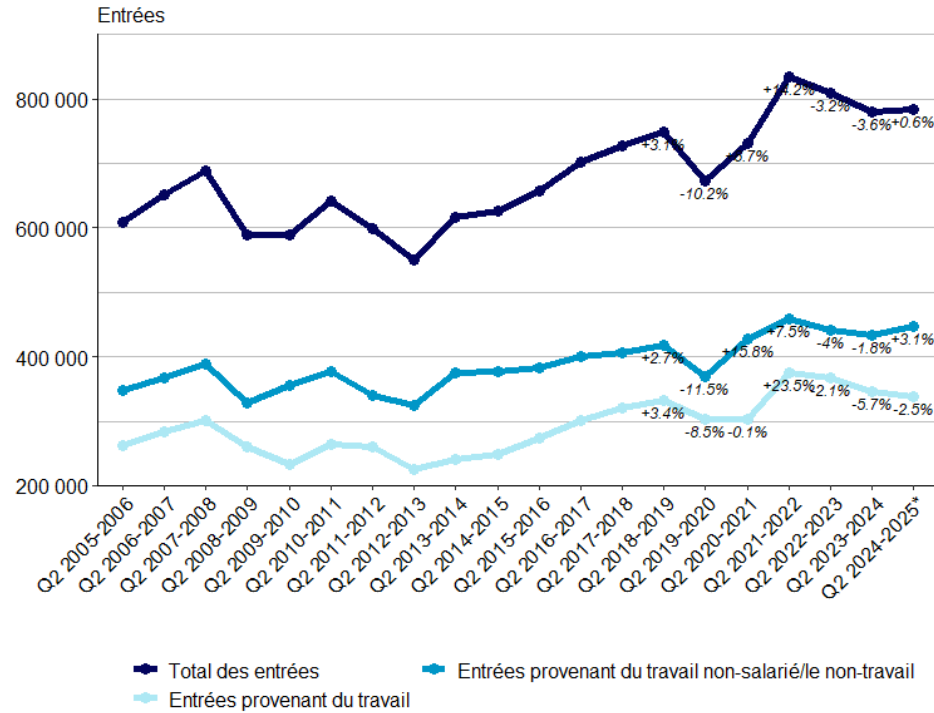
Source: Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

*Ces chiffres sont une estimation basée sur une méthode simplifiée et une extrapolation pour les régions, en fonction de la répartition sectorielle de l'emploi total dans la période précédente.

Les transitions d'un emploi salarié à un autre diminuent pour la troisième année consécutive, tout en restant à un niveau élevé. Les sorties vers le non-emploi se maintiennent quant à elles à leur niveau le plus élevé depuis le début des mesures.

Le flux total d'entrées (ou de sorties) correspond à la somme de deux sous-flux : un flux en provenance (ou à destination) de l'emploi" et un flux en provenance (ou à destination) du "non-emploi".

- "Emploi": situation de travail salarié
- "Non-emploi" : situation de chercheur d'emploi, de travailleur indépendant ou d'inactivité



Source: DYNAM-DATASET. Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

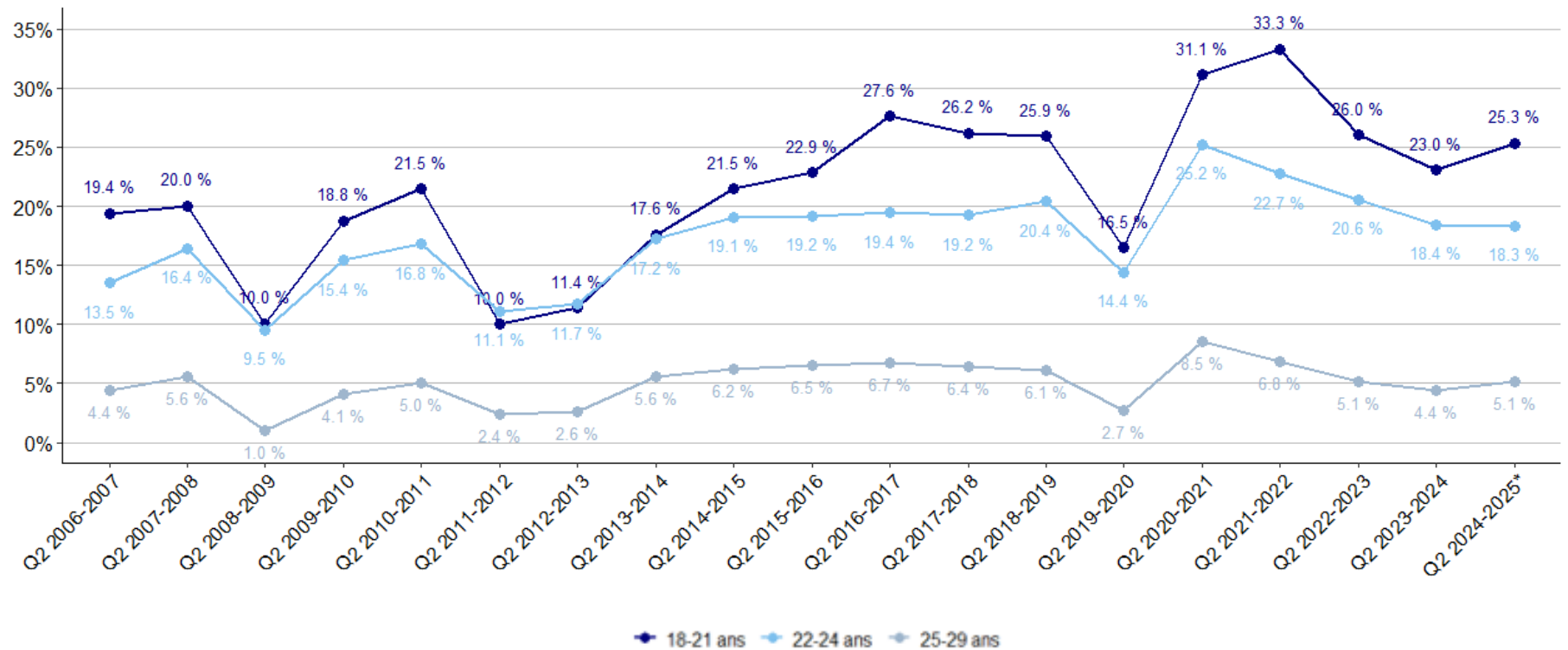
*Ce sont des chiffres provisoires auxquels une correction pour les sortants doit encore être appliquée.

Au Q2 2021-2022, le nombre d'entrées a atteint un sommet. Bien que les entrées aient diminué au cours des deux années suivantes, elles sont restées à un niveau exceptionnellement élevé. Au Q2 2024-2025, la période la plus récente, les entrées se stabilisent (+0,6 %). Cette évolution s'accompagne d'une augmentation du flux d'entrées de personnes qui n'étaient pas occupées auparavant dans un emploi salarié (+3,1 %), tandis que les entrées de personnes déjà en emploi reculent (-2,5 %). Les transitions emploi-à-emploi ont certes légèrement diminué au cours des deux dernières années, mais elles restent élevées. Les entrées en provenance du non-emploi demeurent également à un niveau très élevé.

Les sorties ont atteint au Q2 2022-2023 et au Q2 2023-2024 leur niveau le plus élevé depuis le début des mesures. Jamais auparavant autant de personnes n'avaient quitté leur emploi. Au Q2 2024-2025, le nombre de sorties reste très élevé, bien qu'il enregistre une légère baisse de 1 %. Ce niveau élevé de sorties est fortement tiré par l'augmentation des sorties vers le non-emploi (dont la pension fait également partie). Depuis le Q2 2020-2021, ces sorties vers le « non-emploi » ont fortement augmenté et n'avaient jamais atteint un niveau aussi élevé depuis le début des observations. Au Q2 2024-2025, cette hausse semble toutefois se stabiliser (+0,1 %). À l'inverse, les sorties vers un autre emploi salarié (c'est-à-dire les transitions emploi-à-emploi) ont diminué au Q2 2022-2023 et au Q2 2023-2024, et continuent à baisser au Q2 2024-2025 (-2,5 %).

Pour la première fois en trois ans, le taux d'entrées des jeunes cesse de diminuer au Q2 2024-2025

Taux d'entrées
le nombre de personnes d'une catégorie d'âge entrant sur le marché du travail par rapport à la population salariée de cette catégorie



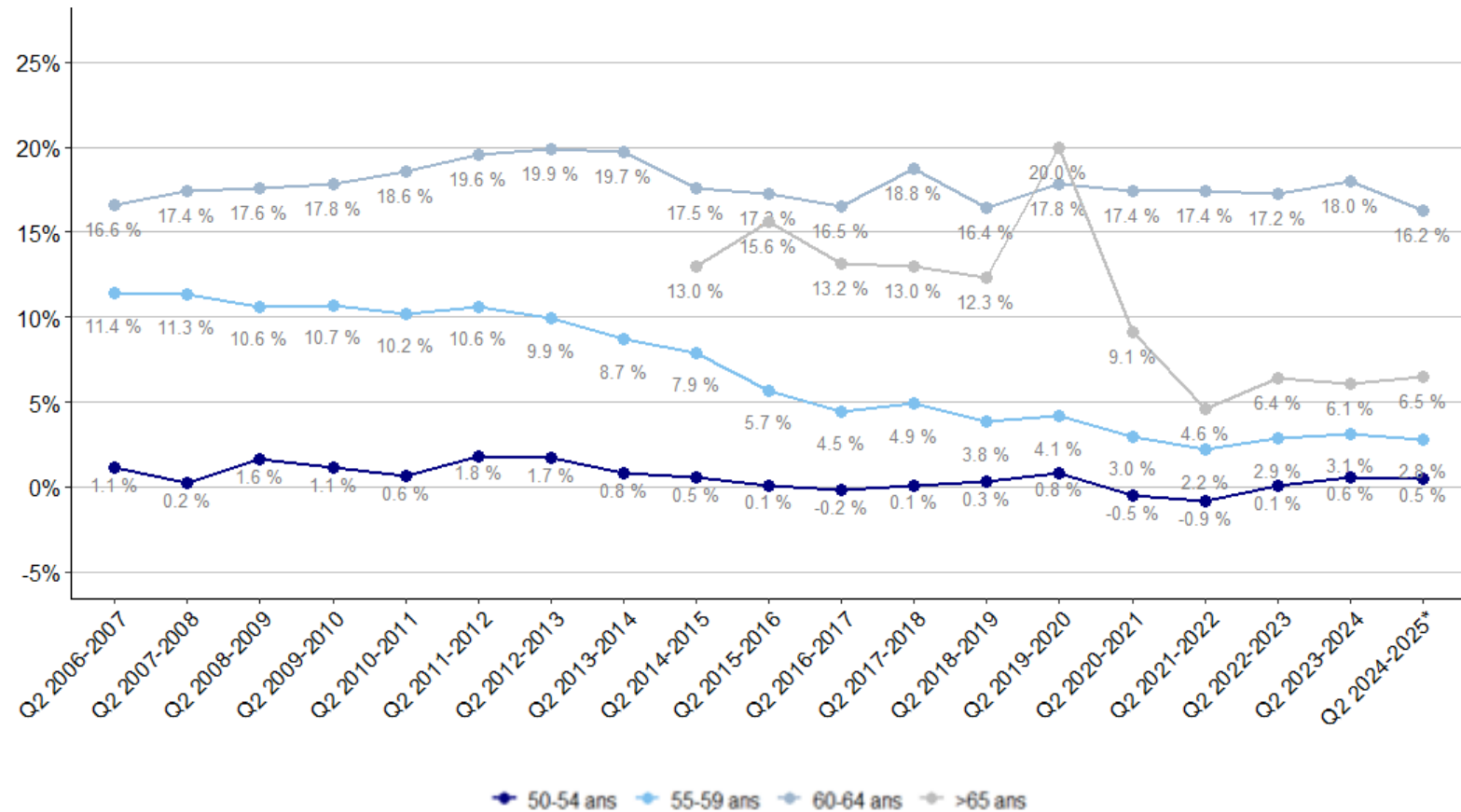
Source: Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

*Ce sont des chiffres provisoires auxquels une correction pour les sortants doit encore être appliquée.

La crise du coronavirus en 2020 a rendu plus difficile l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Un an plus tard, le taux d'entrées a connu une forte reprise et davantage de jeunes sont entrés sur le marché du travail qu'auparavant. Cette hausse du taux d'entrées s'est poursuivie au Q2 2021-2022 pour les jeunes de 18 à 21 ans. Pour les 22-24 ans et les 25-29 ans, en revanche, le taux d'entrées a déjà commencé à diminuer à ce moment-là. Cette baisse s'est poursuivie jusqu'au Q2 2023-2024, rendant l'accès au marché du travail à nouveau un peu plus difficile pour les jeunes. Au cours de la période la plus récente, le Q2 2024-2025, le taux d'entrées recommence à augmenter pour les 18-21 ans et les 25-29 ans, tandis qu'il se stabilise pour les 22-24 ans. On observe donc, ici aussi, un renversement encore timide de la tendance baissière des deux à trois dernières années.

Grâce au système des flexi-jobs, les 65-ans et plus quittent toujours moins le marché du travail qu'avant la période pré-Covid

Taux de sorties
le nombre de personnes d'une
catégorie d'âge quittant le marché
du travail par rapport à la
population salariée de cette
catégorie



Source: Dynam-dataset. Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

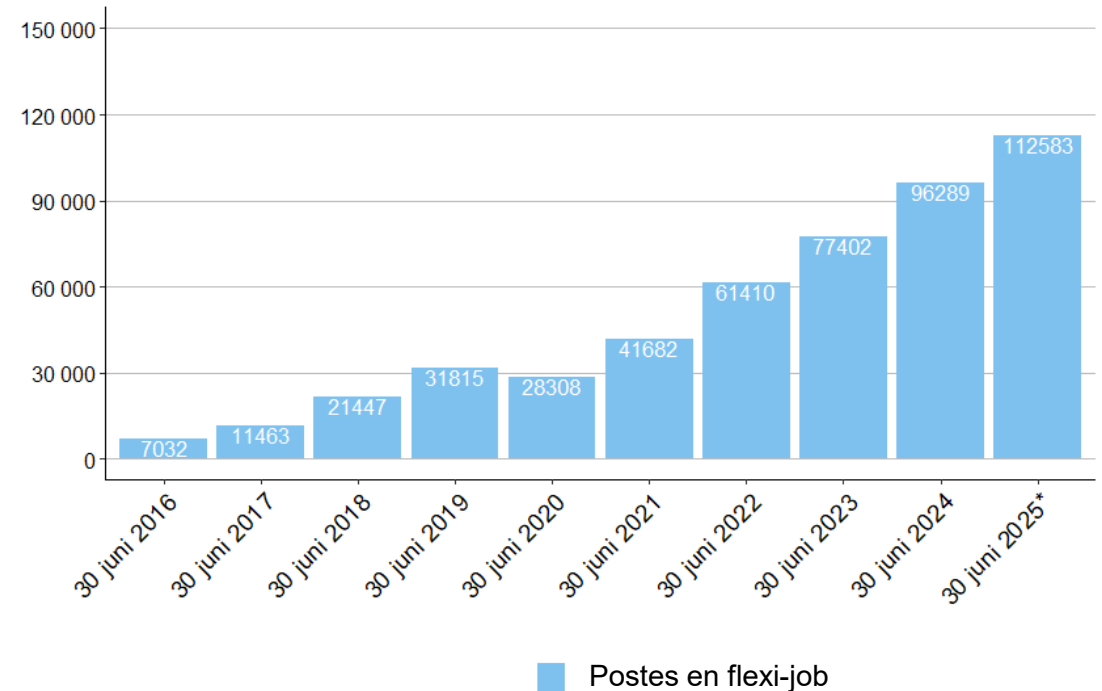
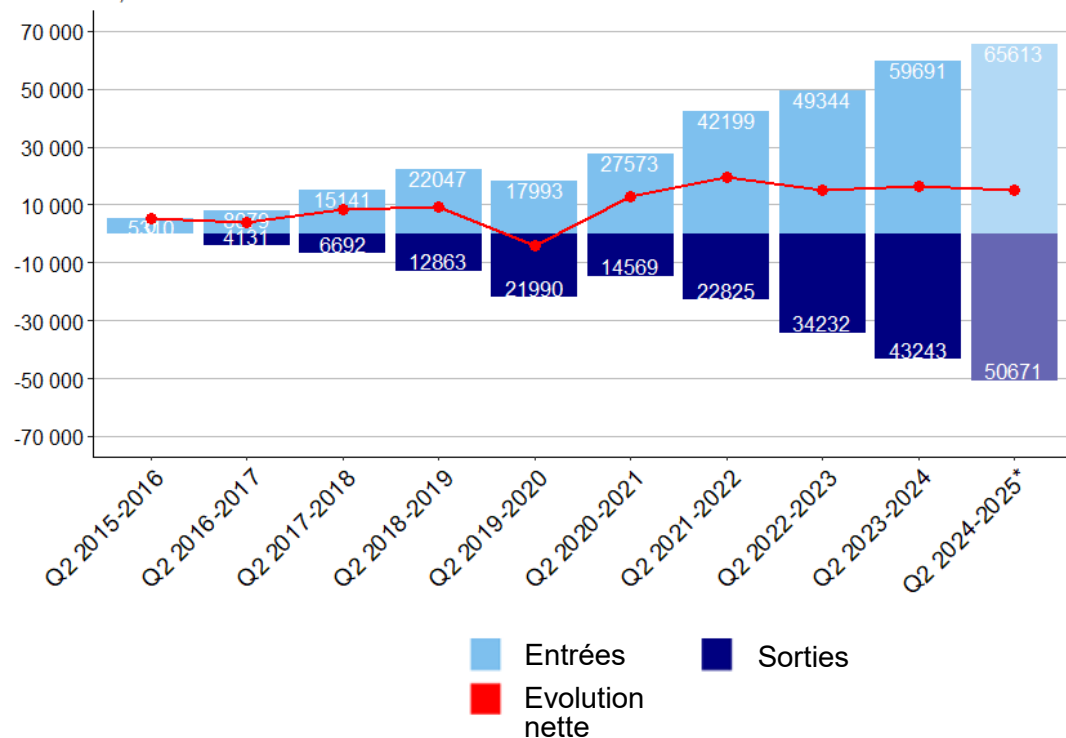
*Ce sont des chiffres provisoires auxquels une correction pour les sortants doit encore être appliquée.

Au Q2 2019-2020, une proportion plus élevée de travailleurs âgés a quitté le marché du travail : le taux de sorties des plus de 65 ans a fortement augmenté pour atteindre 20 % au moment de l'éclatement de la pandémie de COVID-19. Par la suite, ce taux de sorties a connu une très forte baisse, pour atteindre 4,6 % au Q2 2021-2022. Depuis lors, il a légèrement augmenté pour se situer autour de 6,0 à 6,5 %, ce qui reste clairement inférieur au niveau pré-pandémie. Cela peut s'expliquer notamment par l'usage croissant des flexi-jobs parmi les plus de 65 ans. Pour les trois autres tranches d'âge (50-54 ans, 55-59 ans et 60-64 ans), on observe une baisse progressive du taux de sortie jusqu'au Q2 2021-2022, après quoi il se stabilise. Seuls les 60-64 ans présentent une baisse du taux de sorties, qui atteint 16,2 % au Q2 2024-2025.

Les flexi-jobs apportent une dynamique supplémentaire au marché du travail

Les flexi-jobs existent depuis le 1er décembre 2015. Ils étaient initialement réservés au secteur de l'horeca, mais le dispositif a été progressivement étendu à d'autres secteurs ces dernières années. Depuis 2024, les flexi-jobs sont également autorisés dans l'enseignement, l'accueil de la petite enfance, le secteur public du sport et de la culture, l'agriculture et l'horticulture, le transport (bus et autocars), le secteur automobile, l'industrie alimentaire, le secteur funéraire, le secteur du déménagement, les auto-écoles, le secteur événementiel ainsi que le secteur immobilier. À partir du printemps 2026, le dispositif sera encore élargi et les flexi-jobs seront autorisés dans tous les secteurs publics et privés. Le nombre de flexi-jobs a connu une croissance soutenue d'année en année. Chaque secteur a la possibilité de décider de ne pas autoriser les flexi-jobs dans son secteur (ce qu'on appelle l'« opt-out »), par exemple si les partenaires sociaux estiment que cela n'est pas souhaitable.

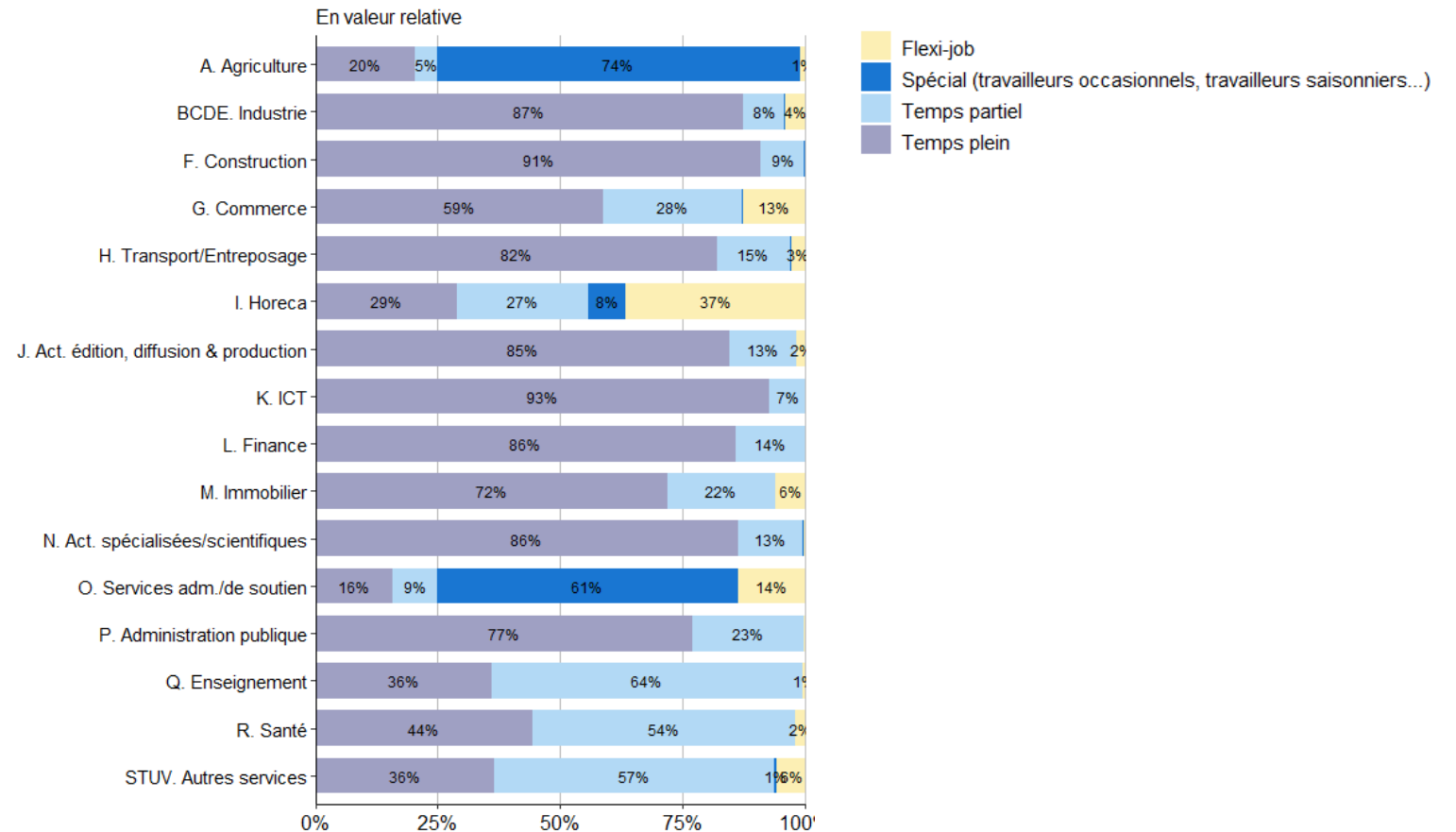
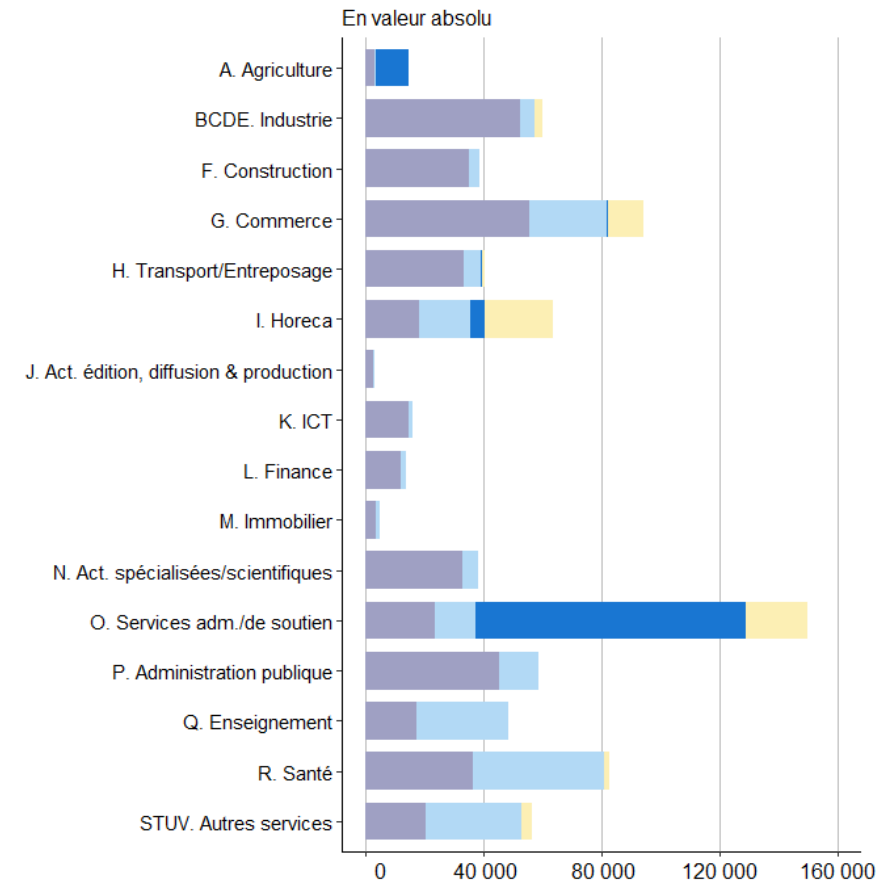
Au 30 juin 2025, on comptait 112 583 flexi-jobs, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. Au Q2 2024-2025, les entrées dans les flexi-jobs s'élevaient à 65 613, une hausse de 10 %. Parallèlement, les sorties des flexi-jobs ont augmenté de 17 % entre le Q2 2023-2024 et le Q2 2024-2025 : 50 671 personnes ont mis fin à leur flexi-job au cours de cette période.



Les flexi-jobs apportent une dynamique supplémentaire au marché du travail

Les flexi-jobs restent fortement concentrés dans un nombre limité de secteurs, en particulier dans l'horeca, le commerce de détail et les services administratifs et de soutien. Dans l'horeca, 4 embauches sur 10 se font déjà sous forme de flexi-job. Dans les services administratifs et de soutien, cette part s'élève à 14 %, et à 13 % dans le commerce de détail. L'extension récente du système des flexi-jobs à d'autres secteurs, comme la santé et l'enseignement, apparaît certes dans les chiffres, mais la part y reste pour l'instant limitée. Dans l'industrie, les flexi-jobs représentent 4 % des entrées ; dans le transport et l'entreposage, 3 % ; dans le secteur de l'édition et des activités de diffusion, 2 % ; et dans la santé ainsi que dans l'immobilier et les autres services, 6 % chacun. Enfin, certains secteurs recourent à peine aux flexi-jobs : dans l'agriculture et l'enseignement, leur part reste inférieure à 1 %.

Q2 2024-2025 – ENTREES




Source: Dynam-dataset, Office national de Sécurité sociale et HIVA-KU Leuven

*Ce sont des chiffres provisoires auxquels une correction pour les sortants doit encore être appliquée.


Synthèse – Dynamique du marché du travail Q2 2024-2025

DYNAMIQUE DE L'EMPLOI




Après la forte reprise de nombre d'emplois créés suite à la pandémie de COVID-10, cette évolution nette a montré une tendance à la baisse, qui semble se stabiliser à partir de Q2 2024-2025. Pour la première fois depuis le Q2 2021-2022, la croissance nette de l'emploi repart à la hausse, atteignant 15 605 emplois supplémentaires au Q2 2024-2025. Cette augmentation de l'évolution nette est principalement liée à une diminution de la destruction d'emplois (-4,4 %) et à une baisse des sorties (-1,0 %). La création d'emplois et les entrées affichent, quant à elles, une très légère hausse au cours de cette période (+1,3 % et +0,6 % respectivement). La question reste de savoir dans quelle mesure cette évolution constitue un mouvement temporaire ou une interruption de la tendance à la baisse observée au Q2 2022-2023 et au Q2 2023-2024. Les estimations rapides les plus récentes de l'ONSS indiquent plutôt une stabilisation du nombre net d'emplois créés qu'un véritable renversement de tendance. Malgré cette évolution légèrement positive, le nombre net d'emplois dans l'industrie et la construction diminue fortement au Q2 2024-2025, notamment en raison de la fermeture d'Audi Brussels. Dans les secteurs publics, en revanche, le nombre net d'emplois continue d'augmenter.

DYNAMIQUE DES EMPLOYÉS



Au Q2 2021-2022, le nombre d'entrées a atteint un niveau élevé grâce à la forte reprise qui a suivi la pandémie de coronavirus. Bien que ces entrées aient diminué au cours des deux années suivantes, elles sont restées à un niveau exceptionnellement élevé. Au Q2 2024-2025, la période la plus récente, cette baisse prend fin et les entrées se stabilisent (+0,6 %). En perspective historique, le niveau des entrées demeure donc très élevé. Les sorties évoluent également de manière stable au Q2 2024-2025 et restent à un niveau élevé. L'utilisation croissante des flexi-jobs pourrait en partie expliquer pourquoi la dynamique des travailleurs reste si élevée. Nous observons par ailleurs une dynamique sous-jacente: les sorties vers un autre emploi salarié (transitions emploi-à-emploi) diminuent depuis trois années consécutives, tandis que les sorties vers une situation de non-emploi (ou vers une activité indépendante) augmentent. Cette évolution peut en partie s'expliquer par le nombre croissant de travailleurs atteignant l'âge de la retraite.

EVOLUTION REGIONALE



La légère reprise de la croissance de l'emploi observée au Q2 2024-2025 se retrouve dans chacun des trois Régions. Le nombre net d'emplois créés augmente le plus fortement en Région flamande, grâce à une stabilisation des entrées et à une baisse des sorties (-1,8 %). Dans la Région de Bruxelles-Capitale, les entrées se stabilisent également (-0,4 %) et les sorties diminuent légèrement (-0,9 %). Dans l'industrie bruxelloise, le nombre de sorties connaît une hausse spectaculaire (+72,7 %), tandis que les entrées diminuent au Q2 2024-2025. Cette évolution est liée à la fermeture d'Audi Brussels au cours de cette période. En Région wallonne, c'est principalement la hausse des entrées qui alimente l'évolution nette positive (+2,7 %).

Dynam-Reg: méthodologie en concepts

Le projet Dynam-Reg est un partenariat entre l'ONSS et HIVA-KU Leuven, avec le soutien des trois régions (IWEPS, IBSA et Département WSE). L'objectif principal du projet est de cartographier la dynamique du marché du travail belge sur la base de données administratives : la dynamique des entreprises (création, arrêt, croissance ou déclin), des emplois (création ou destruction) et des travailleurs (entrées ou sorties) est cartographiée. Elle est basée sur l'ensemble de la population salariée en Belgique. En outre, nous pouvons afficher les dynamiques régionales en fonction de la localisation de l'entreprise. Pour plus d'informations, consultez https://www.dynamstat.be/fr/?lang=fr_be.

Création d'emplois (destruction d'emplois) : augmentation (diminution) du nombre d'emplois dans les entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin 20XX-1 - 30 juin 20XX) est supérieur (inférieur) à celui au début de la période. La création d'emplois (destruction d'emplois) qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, etc.) n'est pas prise en considération.

Taux de création d'emplois : création d'emplois divisée par le nombre moyen de postes de travail de l'année 20XX et de l'année 20XX-1.

Taux de destruction d'emplois : destruction d'emplois divisée par le nombre moyen de postes de travail de l'année 20XX et de l'année 20XX-1.

Entrées (sorties) : l'effectif d'une entreprise au 30 juin de l'année 20XX-1 est comparé à celui du 30 juin de l'année 20XX. Quand un travailleur d'une entreprise redevable à l'ONSS n'est pas (ou est) retrouvé au cours de l'année 20XX-1, mais bien (ou pas) dans celle de l'année 20XX, on définit cela comme une entrée (sortie).

Taux d'entrées : entrées divisées par le nombre moyen de postes de travail de l'année 20XX et de l'année 20XX-1.

Taux de sorties : sorties divisées par le nombre moyen de postes de travail de l'année 20XX et de l'année 20XX-1.

Taux de churning : le nombre de rotations d'emplois au sein de l'offre existante par rapport à le nombre moyen de postes de travail de l'année 20XX et de l'année 20XX-1.

Entrées 'en provenance de l'emploi' : nombre de salariés qui accèdent à un nouvel emploi salarié en 20XX et qui occupaient un autre emploi salarié l'année précédente, en 20XX-1.

Entrées 'en provenance du non-emploi' : nombre de salariés qui exercent un emploi salarié en 20XX, mais qui étaient demandeurs d'emploi, indépendants ou inactifs l'année précédente, en 20XX-1.

Sorties vers l'emploi: salariés qui ont quitté un emploi salarié en 20XX-1 et qui occupent un autre emploi salarié l'année d'après, en 20XX.

Sorties vers le non-emploi: salariés qui exerçaient un emploi salarié en 20XX-1, mais qui sont demandeurs d'emploi, indépendants ou inactifs l'année d'après, en 20XX.

Taux d'entrées : le taux d'entrées est calculé en divisant le nombre de salariés entrant dans une entreprise sur le marché du travail dans un groupe d'âge donné entre le début et la fin d'une période annuelle par le nombre moyen de postes de travail sur la période considérée pour le groupe d'âge concerné. Le taux de sorties du marché du travail est calculé de manière analogue. En calculant la différence entre les deux taux, l'effet des travailleurs qui changent d'emploi (calculés aussi bien au niveau des entrées que des sorties) est neutralisé et il ne reste plus que les entrées ou les sorties vers ou en provenance des emplois travailleurs.

Q2 2024-2025* : les chiffres pour le Q2 2024-2025 sont des chiffres préliminaires pour lesquels un ajustement pour les arrêts doit encore être effectué. Pour une explication détaillée de la méthodologie Dynam, voir https://www.dynamstat.be/fr/?lang=fr_be.

Dynam-Reg: methodologie en begrippen

Dans l'analyse ci-dessus, nous avons présenté des chiffres au niveau régional pour la période la plus récente, Q2 2024-2025. Comme nous ne disposons pas d'informations régionales dans les données de cette période (Q2 2024-2025), nous tentons, à l'aide d'une estimation, d'obtenir tout de même une vue sur cette dynamique régionale. Grâce à cette estimation, nous pouvons comparer la dynamique régionale de l'emploi pour la période Q2 2024-2025 avec les périodes précédentes.

En ce qui concerne la méthode de l'estimation, nous considérons pour chaque entreprise la dernière info connue sur la répartition régionale de l'entreprise (juin 2024; distinction entre unirégionale, multirégionale dans deux régions et multirégionale dans les trois régions,...) et utilisons ces données pour attribuer la dynamique fédérale des entrées et sorties aux trois régions. Nous suivons pour ce faire les étapes ci-dessous:

- les engagements et les sorties pour les entreprises unirégionales sont également attribués à une région au Q2 2024-2025;
- les engagements et les sorties pour les employeurs multirégionaux sont additionnés, pour le Q2 de 2024-2025, par type de répartition (actif dans trois régions, actif dans les Régions flamande et wallonne, actif dans la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, ...) et subdivisés par secteur NACE2 pour être ensuite affectés aux régions;
- ces chiffres d'entrées et de sorties totaux pour le Q2 de 2024-2025 sont ensuite répartis en fonction de la part régionale de l'emploi total, déterminée à l'aide des données pour Q2 2023- 2024 et pour chaque combinaison NACE2 et type de répartition;
- aucune donnée n'est disponible anticipativement concernant les entreprises débutantes en Q2 2024-2025. Nous déterminons à cet effet des clés de répartition similaires à celles dont il est question plus haut, mais sur la base des proportions des entreprises débutantes de l'année précédente (Q2 2023-2024).